

Maître Marianne NAPPI
Notaire à la Résidence de PENTA DI CASINCA FOLELLI (20213)
RT 10, Villa Franceschi
Mail de l'Etude : marianne.nappi@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE de VALLE DI ROSTINO (HAUTE-CORSE)

Date de l'acte : 28 avril 2023

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Marianne NAPPI, notaire à PENTA DI CASINCA (20213), RT 10, Villa Franceschi, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession depuis plus de trente ans répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de - Madame Jeanne CIAVALDINI, épouse de Monsieur Jean-Joseph ORSINI, demeurant à VALLE-DI-ROSTINO (20235) Ponte Novu, née à CORTE (20250) le 30 mai 1941, -Monsieur Jacques Jean Sylvestre MORLON, époux de Madame Marie-Françoise BOYARD, demeurant à MUGRON (40250) Latelier, né à TOULON (83000) le 1er janvier 1951, -Monsieur Pierre Fernand MORLON, époux de Madame Sylvianne Jeanne FRENARD, demeurant à MONTESSON (78360) 4 place Paul Demonge, né à BIZERTE (TUNISIE) le 17 mars 1952, -Madame Marie Félicité CIAVALDINI, demeurant à CASTELLO-DI-ROSTINO (20235) Village, née à VALLE-DI-ROSTINO (20235) le 24 janvier 1933.

Désignation des Biens : A VALLE-DI-ROSTINO (HAUTE-CORSE)

a)Les biens et droits immobiliers dépendant d'une maison à usage d'habitation sise sur le territoire de ladite commune, élevée sur rez-de-chaussée, d'un étage et greniers.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	36	Valle	00ha 00a 38ca

Lesquels biens et droits immobiliers comprenant :

Lot numéro deux (2) :

Au rez-de-chaussée, une cave à droite.

Et la quote-part indivise de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trois (3) :

Un appartement formant la totalité du 1er étage.

Et la quote-part indivise de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre (4) :

La totalité des greniers.

Et la quote-part indivise de la propriété du sol et des parties communes générales.

b)A VALLE-DI-ROSTINO (HAUTE-CORSE)

Diverses parcelles de terre sises sur le territoire de ladite commune.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	79	Casella	01 ha 86 a 75 ca
A	90	Bertelaccie	02 ha 74 a 40 ca
A	645 ex 15	Via nova	00 ha 82 a 31 ca
B	266	Pietra piana	00 ha 38 a 09 ca
C	227	Sprunghioli	00 ha 58 a 35 ca

C	267	Pietra luna	00 ha 09 a 50 ca
C	268	Pietra luna	00 ha 08 a 70ca
C	330	Matre	00 ha 36 a 80 ca
C	331	Matre	00 ha 07 a 75 ca
C	337	Ernajaccio	00 ha 18 a 60 ca
D	17	Bocca al valdo	00 ha 00 a 30 ca
D	149	Poggialina	00 ha 01 a 10 ca
D	151	Poggialina	00 ha 01 a 90 ca
D	172	Valle	00 ha 01 a 90 ca
D	748	Vadella	00 ha 09 a 43 ca
D	749	Vadella	00 ha 12 a 02 ca
D	750	Vadella	00 ha 06 a 00 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : marianne.nappi@notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)